



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

LISTES D'APTITUDE 2018

A LA RECHERCHE DES PROMOTIONS PERDUES !

Les CAP locales devant statuer sur les inscriptions départementales pour les listes d'aptitude 2018, de C en B et de B en A, se sont réunies le jeudi 9 novembre 2017 à Quimper, sous la Présidence de Madame Gwenaëlle BOUVET, responsable du pôle transverse et cadastre.

Lors de ces CAP locales, **F.O.- DGFIP29** a dénoncé l'inexorable baisse drastique des promotions qui ont diminué de près de 50 % entre 2014 et 2017. Nous avons aussi exprimé nos inquiétudes quant à la pérennité du Plan de Qualification ministériel qui pourrait ne pas être reconduit au-delà du 31 décembre 2017.

Pour **F.O.- DGFIP29**, un tel contexte budgétaire d'austérité ne pourra qu'accroître le nombre d'agents qui termineront leur carrière sans pouvoir bénéficier d'une légitime promotion, et nous avons rappelé notre revendication pour toutes et tous, d'un accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière.

F.O.- DGFIP29 a également dénoncé, lors de ces CAP locales, la propension de l'administration à écarter les dossiers suivant des critères d'âges, alors que les textes réglementaires ne prévoient aucun cadrage dans ce sens, et qu'ils soulignent à contrario l'attention particulière que les Directions devraient porter notamment aux agents de plus de 58 ans.

Dans le cadre de la CAP locale n°2, nous avons aussi rappelé notre revendication pour le retour à l'affectation sur leur département d'origine pour les agents promus de C en B. Rappelons que F.O.- DGFIP est la seule organisation portant cette légitime revendication, le gain indiciaire lié à l'accès à la catégorie B, ne justifie en rien selon nous, les conséquences morales et matérielles d'une mobilité géographique.

Si le nombre de postulants a très singulièrement diminué ces dernières années, il est la conséquence directe des modalités de règles de gestion fusionnées, ayant mis un terme à la garantie de pouvoir être maintenus dans leur département d'origine pour les lauréats de la liste d'aptitude de C en B.

LISTE D'APTITUDE DEPARTEMENTALE 2018 de C en B

La note de service nationale du 19 juillet 2017 fixe les modalités d'appel à candidature pour cette liste d'aptitude au grade de contrôleur des Finances Publiques de 2ème classe pour l'année 2018.

La sélection s'adresse aux agents remplissant les conditions précisées à l'article 6 du décret n° 2010-982 du 23 août 2010, à savoir :

- être agent administratif ou agent technique des Finances Publiques,
- justifier d'au moins neuf années de services publics.

Les agents doivent être en position statutaire d'activité à la date de la CAP locale et à la date d'effet de la promotion fixée au 1^{er} septembre 2018.

Pour cette CAP locale, 48 candidats postulaient à la liste d'aptitude, avec une potentialité départementale de 8 inscriptions.

A l'issue des travaux de cette CAP locale N° 2 des Contrôleurs, la Direction a proposé le classement de 10 agents sur cette liste d'aptitude départementale :

Rang de classement	Nom Prénom	Service
1	Alain QUILLEVERE	SIP Carhaix
2	Denis DUFLEIT	SIP Brest Iroise
3	Vincent MEMBRINEZ	SIP Brest Elorn
4	Jean Christophe LE DUC	SIP Quimper Est
5	Jean Luc NICOLAS	Trésorerie de Landerneau
6	Hélène RIOUAL	Trésorerie Brest CHU
7	Hélène MOAL	SIP Brest Iroise
8	Nathalie NEDELLEC	SIP/SIE Quimperlé
9	Pierre ROUDAUT	DDFIP Brest
10	Murielle GROLIER	Trésorerie de Morlaix Municipale

Agents proposés « très bon » :

Marie Claire MASSON	Paierie départementale
Maryvonne PITON	Trésorerie de Landerneau
Marie Laure DARMANIN	SIP Quimper Est

Vote des OS : F.O.- DGFIP29 – CFDT : Abstention, Solidaires – CGT : Contre.

Élus F.O.-DGFIP29 en CAPL n°2 : Christine DERVOET (DDFIP Brest) ; Michelle GALLY (EDR Sud) ; Erick GUERRY(Permanent **F.O.-DGFIP29**).

L'ordre du jour de cette CAP locale n°2 comportait un second point relatif à la demande de congé de formation professionnelle formulée par une collègue en Direction à Quimper, et dont l'octroi a été refusé par sa chef de service, en raison des nécessités de fonctionnement du service.

La CAP locale était donc saisie pour donner son avis, avant notification à l'agent.

Dans son intervention, la délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé que le dispositif de congé de formation professionnelle était un droit ouvert par le législateur à tous les fonctionnaires afin de tendre ou parfaire sa formation personnelle.

Dans ce contexte, nous avons souligné que nous souhaitons que l'administration recherche un compromis, afin d'envisager à tout le moins, de différer l'octroi du congé de formation dans un calendrier compatible avec les intérêts de l'agent et du service.

Dans l'immédiat, l'administration a maintenu sa position pour la période du congé de formation demandé par la collègue allant du 1^{er} mars 2018 au 31 août 2018.

F.O.-DGFIP29 ainsi que les autres représentants des personnels ont voté unanimement contre cette décision de la Direction.

Dans le prolongement des échanges sur ce point d'ordre du jour rarement évoqué en CAP locale, la Présidente a indiqué qu'à terme, les contraintes sur les services en lien avec les baisses d'effectifs, pourraient aussi impacter les demandes de temps partiel des personnels..

F.O.- DGFIP29 n'a pas manqué de fustiger une telle approche, en soulignant qu'il ne faudrait pas rajouter aux nombreux sacrifices consentis par les agents dans leur environnement professionnel, d'éventuelles mesures coercitives impactant leur vie personnelle et à n'en pas douter contre productive pour tout le monde. !

Revenant à une approche plus constructive, la Présidente a indiqué qu'en la matière, les solutions au cas par cas continueraient d'être privilégiées par la Direction..

LISTE D'APTITUDE DEPARTEMENTALE 2017 DE B en A

La note de service nationale du 19 juillet 2017 fixe les modalités d'appel à candidature pour cette liste d'aptitude au grade d'inspecteur des Finances Publiques pour l'année 2018.

La sélection s'adresse aux agents remplissant les conditions précisées à l'article 5 du décret n° 2010-986 du 26 août 2010, à savoir :

- être fonctionnaire de catégorie B de la DGFIP,
- justifier d'au moins quinze ans de services publics dont huit ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B.

Les agents doivent être en position statutaire à la date de la CAP locale et à la date d'effet de la promotion fixée au 1^{er} septembre 2018.

Les candidatures des agents ayant obtenu le grade de contrôleur par liste d'aptitude après le 1^{er} septembre 2008 ne sont pas recevables.

Pour cette CAP locale n°1, 29 candidats postulaient à la liste d'aptitude, avec une potentialité départementale de 1 inscription.

A l'issue des travaux de cette CAP locale N° 1 des Inspecteurs, la Direction a proposé le classement de deux agents sur cette liste d'aptitude départementale :

Rang de classement	Nom Prénom	Service
1	Christophe BRAGATO	Brigade de vérification Quimper
2	Béatrice PORTE	SPF Quimper

Agents proposés « très bon » :

Christophe DEBOIS	SPF Brest
Ronan TREGUER	EDR Sud

Vote des OS : F.O.- DGFIP29 – CFDT : Abstention
Solidaires: Contre

Élus F.O.-DGFIP29 en CAPL n°1 : Murielle MORICCI (SIP Quimper Ouest) ; Erick GUERRY (Expert / Permanent **F.O.- DGFIP29**).

JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

TOUS ENSEMBLE !

TOUS EN GREVE A LA DGFIP